

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 5 MAI 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 5 mai 2020, à 20 heures 00 minutes.

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin ont tenu la séance via vidéoconférence Zoom à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présent.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:20 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2020-05-100

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2020-05-101

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020–

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

2020-05-102

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	63592	exploitation des eaux usées	2,179.16\$
- Entreprises GM St-Blaise	13850	contrat déneigement 6 de 6	15,330.00\$
- Eurofins Environex	574502	analyse d'eau	111.81\$
- Raymond Chabot Grant Thorton	2247765	facture fin d'année 2019	3,694.14\$

TOTAL : 21,315.11 \$

2020-05-103

Acceptation des comptes à payer en mai 2020 (document 1-A) -
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 5 mai 2020 au montant de 37,936.62\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'avril 2020 au montant de 37,936.62\$ à être payés en mai 2020, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2020-05-104

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater qu'il n'y a eu aucune dépense faite en avril.

2020-05-105

Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire adjointe –

La secrétaire-trésorière adjointe fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé. Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

2020-05-106

Adoption du règlement 488 pour déterminer les lieux d'affichage des avis publics prévus par la Loi –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 488

Règlement numéro 488 relatif aux modalités de publication des avis publics.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de modifier ses modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANTQUE la présentation du règlement a été faite lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que soit et est adopté le règlement numéro 488 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1. PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Les avis publics requis par la loi seront affichés :

- au bureau municipal
- au bureau de poste

et publiés sur le site internet de la Municipalité.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe

2020-05-107

Fauchage des abords de route –

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à reçu deux soumissions pour le fauchage des abords de route pour la saison 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçus sont :

Jean-Rémi Surprenant :

- 1^{ère} coupe : 1,400.00\$ plus taxes pour fauchage jusqu'au fond du fossé
- 2^e coupe : 1,400.00\$ plus taxes pour fauchage jusqu'au fond du fossé
- 3^e coupe : 1,400.00\$ plus taxes pour fauchage jusqu'au fond du fossé

Entreprises Ethier Berthiaume Inc. :

- 1^{ère} coupe : 1,550.00\$ plus taxes pour 2 coups de faux
- 2^e coupe : 1,550.00\$ plus taxes pour 2 coups de faux
- 3^e coupe : 1,000.00\$ plus taxes pour 1 coup de faux

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que le fauchage des abords de route pour l'année 2020 soit effectuer par Jean-Rémi Surprenant.

2020-05-108

Autorisation achat d'achat de licences Antivirus –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de 8 licences antivirus pour les divers ordinateurs et portables appartenant à la municipalité au coût de 60.00\$ pour 3 ans par poste et le temps d'installation au coût de 53.00\$ l'heure plus les taxes applicables.

2020-05-109

Municipalité de Napierville : contribution au paiement des taxes municipales du Centre Sportif Louis-Cyr –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 441.37\$ à la Municipalité de Napierville pour la participation des activités organisées au Centre Régional Louis Cyr jusqu'en avril 2021.

- 2020-05-110 Aide à la famille : Projet de Jardin communautaire –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de ne pas donner suite au projet proposer de Jardin communautaire en raison que le projet proposé n’est pas opportun ni propice à la réalité de la municipalité.
- 2020-05-111 Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix : Entente intermunicipal –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil que la municipalité de Saint-Valentin appuis la municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix dans ces démarches telle que stipuler dans la résolution sa 2020-04-95 ayant pour titre Entente intermunicipales – coût de base et entente d’opération pour les services de sécurité incendie.
- 2020-05-112 Mise à niveau système de caméra –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser la mise à niveau du système de caméra de la municipalité par la compagnie d’alarme SPP.
- 2020-05-113 Ajustement à faire aux panneaux des stations de pompage –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser la réparation des barrures des panneaux électrique des postes de station de pompage sur le chemin 4^e Ligne ainsi que le poste dans la cour de l’édifice municipal.
- 2020-05-114 Correspondance –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :
1. Moisson Rive-Sud : remerciement ;
 2. Ministère de la Santé de des Services sociaux : aide financière de 500.00\$ accordé pour la course du défi du cœur lors du Festival de la Saint-Valentin.
- 2020-05-115 Demande d’autorisation à la CPTAQ : Ferme L. M. Deneault et Michel Deneault –
CONSIDÉRANT QUE la Ferme L.M. Deneault Inc demande l’autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour procéder à un échange de terrain avec Michel Deneault ;
- CONSIDERANT QUE la Ferme L.M. Deneault entend céder à Michel Deneault une superficie de 2,3 ha en échange d’une superficie de 2,3 ha ;
- CONSIDÉRAN QUE deux habitations sont en place depuis une date antérieure à l’application de Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.; L.R.Q, c. 41.1) s’appliquent sur le territoire de Saint-Valentin ;
- CONSIDÉRANT QU’ au terme de cette transaction, Ferme L.M. Deneault Inc se déleste d’une superficie de terrain qui lui est inutile et qui supporte des bâtiments agricoles désuets et récupère une égale superficie qu’elle cultive déjà et permet à Michel

Deneault de reconfigurer son espace résidentiel en vue de se conformer à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QU' à l'examen des critères de l'article 62 de la Loi, la municipalité en vient à la conclusion qu'une autorisation n'aura pas d'effet IL négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles de la ferme, ainsi que sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisin ;

CONSIDERANT QU' il n'y a pas d'autres places dans la municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la demande d'autorisation soumis par la Ferme L.M. Deneault concernant le lot 5 985 141 du cadastre du Québec.

2020-05-116

ADMQ : Webdiffusion gestion municipale –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la participation de Monsieur Serge Gibeau, directeur général et Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe à participer à la grande Webdiffusion gestion municipale de l'ADMQ au coût de 375.00\$ plus les taxes applicables pour l'ensemble des webinaires et ce en remplacement du congrès de l'ADMQ qui devait avoir lieu à Québec qui a dû être annulé en raison de la pandémie.

2020-05-117

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:38 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Secrétaire-trésorière adjointe